



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2812 — Jeudi 22 Mars 2007

— 12<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

### AVIS DES SOCIETES

#### AMEN PREMIERE SICAV

**Société d'Investissement à capital variable**  
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

**Assemblée Générale Ordinaire 2006 tenue le Mercredi 14 Mars 2007 à 17 Heures.**  
**Résolutions adoptées**

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2006 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

#### TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 4,060 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du lundi 26 mars 2006.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement et la nomination du mandat des Administrateurs :

M.Mohamed Methlouthi  
ASSURANCES HAYETT  
TUNISYS  
AMEN INVEST  
SICOF  
Omar Dahmen  
Abdelaziz Jaljoul  
Houssein Mouelhi

Leur nouveau mandat est renouvelé pour une durée de trois années et prendra fin à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**AVIS DES SOCIETES (Suite)**

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

**SICAV AMEN**  
**Société d'Investissement à capital variable**  
**Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis**

**Assemblée Générale Ordinaire 2006 tenue le Mercredi 14 Mars 2007 à 16 heures.**  
**Résolutions adoptées**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2006 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement et la nomination du mandat des Administrateurs :

ASSURANCES HAYETT  
TUNISYS  
AMEN INVEST  
SICOF  
Omar Dahmen  
Abdelaziz Jaljoul  
Houssein Mouelhi

Leur nouveau mandat est renouvelé pour une durée de trois années et prendra fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

2007 - AS - 140

ASSEMBLEE GENERALE

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable  
régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère - RC : B131032002

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le **mercredi 11 avril 2007** à partir de **8H30** à " La Maison de L'entreprise " siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale les Berges du Lac-1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006 ;
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation des résultats
- o Quitus aux administrateurs
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- o Questions diverses

2007 - AS - 141

## AVIS DES SOCIETES (Suite)

### ASSEMBLEES GENERALES

#### **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère - RC : B1103511998

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le **mercredi 11 avril 2007** à partir de **10H** à " La Maison de L'entreprise " siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale les Berges du Lac-1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006 ;
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation des résultats
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- o Quitus aux administrateurs
- o Questions diverses

2007 - AS - 142

— \*\*\* —

#### **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère - RC : B132941999

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le **mercredi 11 avril 2007** à partir de **10H30** à " La Maison de L'entreprise " siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale les Berges du Lac-1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006 ;
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- o Quitus aux administrateurs,
- o Quitus à un administrateur sortant et ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- o Questions diverses

2007 - AS - 143

— \*\*\* —

#### **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère - RC : B114482000

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le **mercredi 11 avril 2007** à partir de **11H** à " La Maison de L'entreprise " siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises -avenue principale les Berges du Lac-1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006 ;
- o Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- o Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation des résultats
- o Quitus aux administrateurs
- o Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- o Questions diverses

2007 - AS - 144

## AVIS DES SOCIETES (Suite)

### BNAC PROGRES FCP

Fonds Commun de Placement

régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

**Agrément du CMF n° 29-2006 du 28/06/2006**

BNA Capitaux porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de BNAC PROGRES FCP aura lieu à partir du **3 avril 2007**.

BNAC PROGRES FCP présente les caractéristiques suivantes :

#### RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

<b>Dénomination</b>	: BNAC PROGRES FCP
<b>Siège social</b>	: 27 bis Rue du Liban 1002 – Tunis Lafayette
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement
<b>Type</b>	: FCP mixte actions et obligations
<b>Objet Social</b>	: La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
<b>Législation applicable</b>	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
<b>Montant des fonds</b>	: 100 000 DT répartis en 1 000 parts de 100 DT chacune
<b>Date d'agrément</b>	: 28/06/2006
<b>Promoteur</b>	: BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse et BNA
<b>Gestionnaire</b>	: BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse
<b>Dépositaire</b>	: BNA
<b>Distributeurs</b>	: BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse et le réseau de la BNA

**Prix de souscription et de rachat** : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'écoulement d'une année depuis la date de souscription.

Le taux de la commission de rachat est de 1% .

Le taux de la commission de rachat est de 0% pour tout rachat réalisé au delà d'une année.

**Pour plus d'informations sur BNAC PROGRES FCP, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 26 janvier 2007, sera mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**

2007 - AS - 137

— \*\*\* —

### BNAC CONFIANCE FCP

Fonds Commun de Placement

régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

**Agrément du CMF du 28/06/2006 N°28-2006**

BNA Capitaux porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de BNAC PROGRES FCP aura lieu à partir du **3 avril 2007**.

BNAC CONFIANCE FCP présente les caractéristiques suivantes :

#### RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

<b>Dénomination</b>	: BNAC CONFIANCE FCP
<b>Siège social</b>	: 27 bis Rue du Liban 1002 – Tunis Lafayette
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement
<b>Type</b>	: FCP mixte actions et obligations
<b>Objet Social</b>	: La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
<b>Législation applicable</b>	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
<b>Montant des fonds</b>	: 100 000 DT répartis en 1 000 parts de 100 DT chacune
<b>Date d'agrément</b>	: 28/06/2006
<b>Promoteur</b>	: BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse et BNA
<b>Gestionnaire</b>	: BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse
<b>Dépositaire</b>	: BNA
<b>Distributeurs</b>	: BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse et le réseau de la BNA

**Prix de souscription et de rachat** : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'écoulement d'une année depuis la date de souscription.

Le taux de la commission de rachat est de 1% .

Le taux de la commission de rachat est de 0% pour tout rachat réalisé au delà d'une année.

**Pour plus d'informations sur BNAC CONFIANCE FCP, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 26 janvier 2007, sera mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**

2007 - AS - 138

**AVIS**

**COURBE DES TAUX DU 22 MARS 2007**

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,323%		
TN0008002115	BTCT 52 semaines 10/04/2007		5,333%	
TN0008002123	BTCT 52 semaines 09/05/2007		5,348%	
TN0008002131	BTCT 52 semaines 12/06/2007		5,366%	
TN0008000150	BTA 3 ANS " 5,625 % 14 juillet 2007 "		5,383%	1 000,411
TN0008002149	BTCT 52 semaines 31/07/2007		5,393%	
TN0008002156	BTCT 52 semaines 11/09/2007		5,415%	
TN0008002164	BTCT 52 semaines 09/10/2007		5,430%	
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,449%	
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,464%	
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,479%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008	5,505%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,560%	1 013,234
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,699%	1 014,302
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,904%	1 022,791
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,265%		988,626
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,570%		974,827
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,608%	1 048,630
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,625%	1 090,797
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,669%	1 019,262
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,794%		

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :  
 Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,  
 Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER COUPON	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 19/03/2007	LIQUIDATIVE du 22/03/2007	DEPUIS LE 31/12/2006	
					EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	117,645	117,681	0,985	0,84%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2006	104,379	104,411	0,878	0,85%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	103,975	104,005	0,809	0,78%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	27/03/2006	105,703	105,737	0,937	0,89%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	24/04/2006	105,750	105,788	1,055	1,01%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	20/04/2006	105,924	105,964	1,064	1,01%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	22/05/2006	104,059	104,094	0,974	0,94%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	15/05/2006	104,252	104,264	0,928	0,90%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	11/05/2006	106,814	106,848	0,901	0,85%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2006	105,899	105,936	1,024	0,98%
SANADETT SICAV	AFC	08/05/2006	109,056	109,093	1,015	0,94%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	04/05/2006	105,562	105,598	0,954	0,91%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	30/03/2006	104,943	104,978	0,997	0,96%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2006	107,352	107,387	1,471	1,39%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	24/04/2006	105,381	105,418	1,027	0,98%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	29/03/2006	106,784	106,806	0,972	0,92%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	08/05/2006	107,280	107,317	1,022	0,96%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	26/05/2006	105,193	105,223	1,035	0,99%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	-	105,370	105,404	0,990	0,95%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,068	1,068	0,009	0,85%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,056	10,059	0,059	0,59%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,071	10,074	0,074	0,74%
<b>SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	38,697	38,708	0,319	0,83%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	27,949	27,960	0,278	1,00%
SICAV BNA	BNA Capitaux	24/04/2006	78,440	78,597	3,893	5,21%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2006	85,910	86,086	6,657	8,38%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2006	893,119	894,680	74,850	9,13%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	19/05/2006	69,931	70,051	4,183	6,35%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	103,886	103,880	1,037	1,01%
ARABIA SICAV	AFC	15/05/2006	59,809	59,870	2,894	5,08%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	15/05/2006	48,331	48,374	2,513	5,48%
SICAV AVENIR	STB Manager	15/05/2006	51,202	51,276	2,282	4,66%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	92,737	92,757	0,490	0,53%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	87,971	88,015	4,975	5,99%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	24/04/2006	12,640	12,647	0,460	3,77%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	67,458	67,525	5,177	8,30%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2006	164,925	165,514	15,658	10,45%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	113,912	113,953	1,344	1,19%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	-	1 238,440	1 240,438	104,637	9,21%
<b>FCP MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 386,469	1 386,351	84,978	6,53%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	-	** 138,247	136,559	5,848	4,47%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	-	** 121,457	121,587	2,633	2,21%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	-	** 115,990	116,141	2,331	2,05%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,388	1,389	0,134	10,68%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,267	1,269	0,083	7,00%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	-	** 10101,46	10 104,871	-73,018	-0,72%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,099	10,107	0,107	1,07%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,071	10,086	0,086	0,86%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,240	10,257	0,257	2,57%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,055	10,074	0,074	0,74%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 100,863	101,463	1,463	1,46%

\* S.C. : Sans Coupon (SICAV de type Capitalisation) \*\* V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus  
Tirage : 550 exemplaires  
La Présidente du CMF :  
Mme Zeineb Guellouz

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**  
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS